



**MAIRIE  
DE  
LA CAVALERIE**

Code Postal : 12230

Téléphone : 05.65.62.70.11

Télécopie : 05.65.62.72.62

Nombre de membres composant  
le Conseil municipal : 15

Nombre de membres  
en exercice : 15

Nombre de conseillers  
présents ou représentés : 15

Début de séance :  
A 20h00

Fin de séance :  
A 20h45

**COMMUNE DE LA CAVALERIE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON  
CANTON CAUSSES ROUGIERS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 janvier 2021  
PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur François RODRIGUEZ, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 23 janvier 2021

**Etaient présents** : Monsieur François RODRIGUEZ, Monsieur MONBELLI-VALLOIRE Jean-Michel, Madame MURET-GUIBERT Marie-Laure, Madame AUSSEL Sabine, Madame DELACROIX-PAGES Claudine, Monsieur MURATET Philippe, Madame MARTINET Céline, Monsieur POULLY Jérémy, Madame BALSAN Lucie, Monsieur MURET Nicolas, Monsieur COMBES Mathieu, Monsieur MASSEBIAU Loïc, Madame Alexandra SURACE

**Ont donné procuration** : Monsieur CADILHAC Christophe à Madame AUSSEL Sabine, Madame FAJFROWSKI Annabelle à Monsieur RODRIGUEE François.

**Secrétaire de séance** : Marie-Laure MURET-GUIBERT

La séance est ouverte ce jeudi 28 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur François RODRIGUEZ, Maire.

Monsieur le Maire annonce que la présente séance fera l'objet d'un enregistrement audio.

Monsieur le Maire annonce que la séance se déroule en visioconférence pour respecter les mesures sanitaires.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il a proposé, ensuite, de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Désignation du secrétaire de séance**

Proposition : Madame MURET-GUIBERT Marie-Laure

Pour : 15

ADOPTE

**Adoption du Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2020.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 leur a été envoyé par mail et les invite à se présenter au secrétariat de mairie afin de le signer.

**ORDRE DU JOUR**

1. Modification du plan de financement pour l'aménagement de l'extension de la mairie
2. Modification du plan de financement d'une salle des associations sportives et de vestiaires au stade municipal
3. Plan de financement pour l'aménagement d'un commerce et de logements dans les remparts
4. Plan de financement pour l'aménagement, la modernisation et la mise aux normes PMR de la salle des fêtes municipale
5. Convention d'occupation de hall polyvalent – pétanque Cavaliérienne –
6. Contrat de région Bourg-centre
7. Décision de l'exonération d'un loyer commercial pour cause de fermeture administrative

Questions diverses

## 1. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXTENSION DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et l'extension des locaux de la Mairie, un plan de financement de cette opération a été approuvé lors de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sous-Préfecture requiert la modification du plan de financement décrit ci-dessous :

TRAVAUX	HT	TTC
HONORAIRES, ETUDES, DIVERS	102 000 €	
TRAVAUX	600 000 €	
IMPREVUS	28 000 €	
<b>TOTAL HT</b>	<b>730 000 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>		<b>876 000 €</b>

2020	DEPENSES 1 <sup>ère</sup> TRANCHE	HT
	TRAVAUX (CLOS ET COUVERT, VRO)	345 000 €
	HONORAIRES ET ETUDES	74 000 €
	DIVERS (publicité, géotechnie, diagnostics...)	11 000 €
		<b>430 000 €</b>

2021	DEPENSES 2 <sup>ème</sup> TRANCHE	HT
	TRAVAUX, SECOND ŒUVRE, AMENAGEMENTS EXTERIEURS)	255 000 €
	HONORAIRES ET ETUDES	28 000 €
	DIVERS (publicité, géotechnie, diagnostics ...)	17 000 €
		<b>300 000 €</b>

	DEPENSES	FINANCEMENT HT
1 <sup>ère</sup> tranche 2020	430 000 €	Etat DETR 40 % : 172 000 € REGION 5 % : 21 000 € AUTOFINANCEMENT 55 % : 237 000 €
2 <sup>ème</sup> tranche 2021	300 000 €	Etat DETR 40 % : 120 000 € REGION 7 % : 21 000 € DEPARTEMENT 33 % : 100 000 € AUTOFINANCEMENT 20 % : 59 000 €
Total :	730 000 €	Etat DETR 40 % : 292 000 € REGION 6 % : 42 000 € DEPARTEMENT 14 % : 100 000 € AUTOFINANCEMENT 40 % : 296 000 €

### APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A 15 VOIX POUR:

- **APPROUVE** le plan de financement modifié décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières et à signer tous les documents nécessaires s'y afférant,
- **CONFIRME** l'inscription au budget 2021 du montant nécessaire à l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer au nom de la Commune les marchés, à conclure avec les prestataires dont les propositions seront jugées économiquement les plus avantageuses,

ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **2. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE VESTIAIRES AU STADE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction d'une salle des associations sportives et de vestiaires au stade municipal, un plan de financement de cette opération a été approuvé lors de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sous-Préfecture requiert la modification du plan de financement décrit ci-dessous :

TRAVAUX	HT	TTC
HONORAIRES, ETUDES, DIVERS	75 000 €	
TRAVAUX	545 000 €	
IMPREVUS	10 000 €	
<b>TOTAL HT</b>	<b>630 000 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>		<b>756 000 €</b>

2020	DEPENSES 1 <sup>ère</sup> TRANCHE	HT
	TRAVAUX (CLOS ET COUVERT)	245 000 €
	HONORAIRES ET ETUDES	60 000 €
	DIVERS (publicité, imprévus...)	5 000 €
		<b>310 000 €</b>

2021	DEPENSES 2 <sup>ème</sup> TRANCHE	HT
	TRAVAUX, SECOND OEUVRE)	300 000 €
	HONORAIRES ET ETUDES	15 000 €
	DIVERS (publicité, imprévus...)	5 000 €
		<b>320 000 €</b>

	DEPENSES	FINANCEMENT HT
<b>1<sup>ère</sup> tranche 2020</b>	<b>310 000 €</b>	Etat DETR 40 % : 124 000 € REGION 16 % : 50 000 € DEPARTEMENT 16 % : 50 000 € DISTRICT 7 % : 20 900 € <b>AUTOFINANCEMENT 21 % : 65 100 €</b>
<b>2<sup>ème</sup> tranche 2021</b>	<b>320 000 €</b>	Etat DETR 40 % : 128 000 € REGION 16 % : 50 000 € DEPARTEMENT 16 % : 50 000 € DISTRICT 4 % : 12 100 € <b>AUTOFINANCEMENT 24 % : 79 900 €</b>
<b>Total :</b>	<b>630 000 €</b>	Etat DETR 40 % : 252 000 € REGION 16 % : 100 000 € DEPARTEMENT 16 % : 100 000 € DISTRICT 5 % : 33 000 € <b>AUTOFINANCEMENT 23 % : 145 000 €</b>

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A 15 VOIX POUR :**

- **APPROUVE** le plan de financement modifié décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières et à signer tous les documents nécessaires s'y afférant,
- **CONFIRME** l'inscription au budget 2021 du montant nécessaire à l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer au nom de la Commune les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront jugées économiquement les plus avantageuses, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**3. PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REHABILITATION ET L'AMENAGEMENT D'UN ENSEMBLE BATI DANS LES REMPARTS – CREATION D'UNE SURFACE COMMERCIALE ET DE 4 LOGEMENTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 4 et 6 Rue Basse, parcelles J420 et J421, la Commune va réaliser les travaux d'aménagement de l'immeuble avec la création d'une surface commerciale de 88 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et de 4 logements au niveau 1 et 2, composé d'1 T2 de 45 m<sup>2</sup>, d'1 T2 de 41 m<sup>2</sup>, d'1 T3 de 48 m<sup>2</sup> et d'1 T3 de 42 m<sup>2</sup>.

Un permis de construire a été accordé le 24 novembre 2020.

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux vient d'être lancée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer le plan de financement qui serait tel que ci-dessous décrit :

TRAVAUX	HT	TTC
FRAIS ACQUISITION	121 281,40 €	
HONORAIRES, ETUDES	53 000 €	
TRAVAUX	361 718,60 €	
<b>DIVERS</b>	10 000 €	
<b>TOTAL HT</b>	<b>546 000 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>		<b>630 943,72 €</b>

**FINANCEMENT HT**

<b>TRAVAUX 4 appartements (Frais acquisition, travaux, honoraires) :</b>	<b>384 200 €</b>
DETR 36,4 % :	139 960 €
Département (forfait au mètre carré) :	167 400 €
(2 appartements 45m <sup>2</sup> + 48m <sup>2</sup> = 93 m <sup>2</sup> ; 93 m <sup>2</sup> x 1 800 €/m <sup>2</sup> )	
<b>Autofinancement 20 % :</b>	<b>76 840 €</b>
<b>TRAVAUX local commercial :</b>	<b>161 800 €</b>
<b>Autofinancement 100 % :</b>	<b>161 800 €</b>

<b>FINANCEMENT GLOBAL DE L'OPERATION</b>	
<b>546 000 € HT (Frais acquisition, travaux, honoraires)</b>	
DETR (4 appartements) :	139 960 €
Département (2 appartements) :	167 400 €
<b>Autofinancement 43,7 % :</b>	<b>238 640 €</b>

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A 13 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE :**

- **APPROUVE** le plan de financement décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières et à signer tous les documents nécessaires s'y afférant,
- **CONFIRME** l'inscription au budget 2021 du montant nécessaire à l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer au nom de la Commune les marchés, à conclure avec les prestataires dont les propositions seront jugées économiquement les plus avantageuses, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**4. PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT, LA MODERNISATION ET LES MISES AUX NORMES PMR DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Salle des Fêtes située au cœur du bourg, a été construite dans les années 70 puis aménagée dans les années 80, présente des problématiques. Au plan général, le chauffage fuel est inadapté, il a un rendement très médiocre, donc très énergivore. De plus, l'isolation thermique est inexistante. Au rez-de-chaussée, les toilettes et l'office sont vétustes.

A l'étage, les salles sont inaccessibles au public et donc sous utilisées, alors que la Collectivité manque cruellement de salles pour mettre à la disposition des associations culturelles et sportives.

L'objectif du projet est de répondre aux diverses problématiques exposées ci-dessus et de rendre la Salle des Fêtes et l'ensemble des éléments qui la composent utilisables dans des conditions d'accessibilité, d'usages et de confort pleinement satisfaisantes.

Les travaux à réaliser porteraient pour l'essentiel.

Au plan général : rénovation complète du système de chauffage et isolation par l'extérieur du bâtiment.

Au rez-de-chaussée : rénovation des sanitaires, rénovation de l'office, et reprises des menuiseries extérieures.

A l'étage : ascenseur pour accessibilité PMR, mise en sécurité et rénovation de la distribution des salles, réaménagement et mises aux normes de ces trois salles.

Une étude a été réalisée et a permis de conclure positivement à la faisabilité en matière d'accessibilité et de sécurité.

Les études, travaux d'isolation, de rénovation énergétique, de rénovation du rez-de-chaussée et

aménagement des salles de l'étage seront réalisés en 2021.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le plan de financement qui serait tel que ci-dessous décrit :

TRAVAUX	HT	TTC
HONORAIRES, ETUDES Rénovation énergétique	60 000 €	
TRAVAUX Rénovation énergétique	265 000 €	
HONORAIRES, ETUDES Aménagement	50 000 €	
TRAVAUX Aménagement	285 000 €	
<b>TOTAL HT</b>	<b>660 000 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>		<b>792 000 €</b>
<b>FINANCEMENT HT</b>		
<b>TRAVAUX Rénovation énergétique :</b>	<b>325 000 €</b>	
<b>DSIL – Plan de Relance Rénovation Energétique 50 % :</b>	162 500 €	
<b>Autofinancement 50 % :</b>	162 500 €	
<b>TRAVAUX Aménagement :</b>	<b>335 000 €</b>	
<b>DETR 40% :</b>	134 000 €	
<b>Autofinancement 60 % :</b>	201 000 €	

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A 14 VOIX POUR, 1 Abstention:**

- **APPROUVE** le plan de financement décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières et à signer tous les documents nécessaires s'y afférant,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget 2021 le montant nécessaire à l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer au nom de la Commune les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront jugées économiquement les plus avantageuses, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération y compris permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

**5. CONVENTION D'UTILISATION DU HALL POLYVALENT DU POURTALOU**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2016, le conseil municipal a statué favorablement pour la mise à disposition du hall polyvalent. Cette mise à disposition a été contractualisée par convention en date du 12 janvier 2016 avec la Pétanque Cavalière.

A ce jour, les frais de chauffage sont facturés à hauteur de nombre de jetons utilisés en deçà des 200 jetons gratuits.

Dans un souci d'équité entre les associations de la commune et en prenant en considération la gratuité du chauffage pour les autres salles communales lors de leur mise à disposition, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- La validation de la convention de mise à disposition du hall polyvalent selon termes et conditions décrits dans le projet de convention ci-joint ;
- L'autorisation au Maire de signer les documents s'y afférant

**Après en avoir délibéré, à 15 VOIX POUR, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** la convention de mise à disposition du hall polyvalent selon termes et conditions décrits dans le projet de convention ci-joint ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents s'y afférant.

**CONVENTION D'UTILISATION DU HALL  
POLYVALENT DU POURTALOU**

**Entre**

*La commune de La Cavalerie représentée par son Maire, Monsieur François RODRIGUEZ, agissant en vertu d'une délibération en date du 28 janvier 2021, annexée à la présente,*

*D'une part,*

**ET**

*L'association la Pétanque Cavaliérienne, représentée par son président, Monsieur Claude MONTETY, domicilié à La Cavalerie, lui-même habilité au terme d'une assemblée générale de la dite association en date du 16 janvier 2021.*

*D'autre part,*

*La commune de La Cavalerie a fait procéder à l'édification du bâtiment dénommé « Hall polyvalent ». Ce local a été conçu pour différents usages, mais il a été spécialement aménagé pour le jeu de boules. Un local attenant a été remis en état avec la participation de membres de l'association La Pétanque Cavaliérienne.*

*Il a donc été décidé de conférer une utilisation particulière à l'association La Pétanque Cavaliérienne, celle-ci étant la seule connue à ce jour pour la pratique de la pétanque sur la commune de La Cavalerie, elle seule profitera de cette convention.*

*Si d'autres associations notoirement représentatives sur le territoire communal et reconnues comme telles par le Conseil Municipal, et ayant le même objet venaient à se faire connaître, le droit d'utilisation devra alors être partagé suivant des modalités qui devraient être arrêtées entre les associations conjointement avec le Conseil Municipal.*

*La présente convention d'utilisation ne confère ni un droit au bail, ni un droit d'usage susceptible de transformer un droit réel immobilier.*

*Elle est définie ainsi qu'il suit :*

**ARTICLE 1**

*Les membres de l'association de La Pétanque Cavaliérienne auront un accès prioritaire au Hall Polyvalent et au local attenant, sous la responsabilité de leurs représentants. Le prêt de la salle à une autre association ou une entreprise ne sera accordé qu'avec l'accord de la commune de La Cavalerie et du président de La Pétanque Cavaliérienne ou d'un de ses membres du bureau. Ce prêt sera ponctuel et les locaux rendus propres.*

*Le prêt aux particuliers pour une utilisation « privée » n'est pas envisagé.*

*Le local attenant est exclusivement réservé à La Pétanque Cavaliérienne, l'accès à tout autre utilisateur occasionnel n'est pas autorisé.*

**ARTICLE 2**

*La présente convention ne conférant pas un droit spécifique n'est susceptible d'aucun transfert. La disparition de l'association quel qu'en soit le motif entraînera la résiliation du présent accord.*

**ARTICLE 3**

*La présente convention est accordée à titre gracieux.*

#### **ARTICLE 4**

*L'entretien usuel des locaux sera effectué par les membres de l'association de La Pétanque Cavaliérienne ou occasionnellement par l'association ou l'entreprise qui aura eu accès aux locaux.*

#### **ARTICLE 5**

*Les frais de consommation d'eau, d'électricité sont à la charge de la commune.*

*La commune de La Cavalerie assure le risque incendie du local, dégâts des eaux, catastrophe naturelle, responsabilité civile à l'égard de toutes responsabilités que lui reconnaissent les Lois et Règlements.*

*En aucun cas, elle ne sera tenue pour responsable des agissements des utilisateurs du local et du matériel éventuellement entreposé. Pour ce faire, l'association doit être garantie de tous risques concernant les objets entreposés et responsabilité de ses membres.*

#### **ARTICLE 6**

*La présente convention est sans limitation de durée. Elle annule et remplace la convention signée le 12 décembre 2016.*

*Cependant, elle est susceptible d'être dénoncée à tout moment suivant délibération du Conseil Municipal qui reste souverain pour l'utilisation des locaux.*

*Fait à La Cavalerie le 28 janvier 2021*

*Le Maire*

*Le président de La Pétanque Cavaliérienne*

### **6. CONTRAT DE REGION BOURG-CENTRE**

La Région Occitanie a lancé en mai 2017 un programme spécifique « bourgs centres » qui vise à favoriser le développement et l'attractivité des communes rurales et péri-urbaines et qui s'inscrit dans le cadre du Contrat Régional Occitanie Grands Causses Lévézou.

Cette démarche a pour objectif le développement des pôles de centralité sur le territoire, ce qui s'articule avec les orientations du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses approuvé en juillet 2017. Dans le cadre de ces contrats Bourgs Centre, les communes et EPCI s'engagent dans une démarche transversale de développement et de valorisation, qui s'articule autour des priorités d'actions suivantes : cadre de vie, habitat, mobilité, services, culture, patrimoine, tourisme, environnement, économie...

Afin d'assurer une cohérence des contrats bourgs centres à l'échelle du territoire, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses s'est positionné lors du Comité syndical du 7 décembre 2018 en tant que facilitateur et coordonnateur de la démarche entre les collectivités et la Région, avec un accompagnement à géométrie variable qui prend la forme d'une mise à disposition de l'ingénierie et peut aller jusqu'à une assistance à maîtrise d'ouvrage. A ce jour le Syndicat Mixte du Pnr des Grands Causses accompagne les communes de Millau, Saint-Affrique, Séverac d'Aveyron, Camarès, Saint-Rome-de-Tarn, Belmont-sur-Rance, et Salles Curan.



C'est dans ce cadre que la Commune de La Cavalerie a sollicité un accompagnement et une assistance à maîtrise d'ouvrage par les services du Parc Naturel Régional pour l'élaboration du Contrat Bourg Centre de la Commune et en lien avec la Communauté de communes Larzac Vallée.

Dans le projet de Contrat Bourg Centre validé lors du Comité de Pilotage du 15 janvier 2021, La commune de La Cavalerie et la Communauté de Communes Larzac Vallée s'engagent dans une stratégie de développement et de valorisation sur l'ensemble du territoire s'articulant autour des enjeux et objectifs opérationnels suivants :

Rénover l'habitat et développer une offre de logements adaptée aux attentes des nouveaux arrivants :

Opération de Requalification de l'habitat

Aménagement et rénovation Logements communaux

Maintenir un niveau d'équipements et de services pour favoriser la mixité et les liens intergénérationnel

Développement d'équipements à vocation sportive et ludique

Rénovation des équipements de Services publics

Rénovation et aménagement d'équipements et de services Socio Culturels

Requalifier et valoriser les espaces publics et le patrimoine et organiser les mobilités à l'échelle de la commune

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du contrat s'inscrira dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée Grands Causses Lézou 2018-2021. A ce titre le contrat est conclu pour l'année 2021 et pourra être prolongé dans le cadre du futur contrat régional.

La gouvernance sera confiée à un Comité de Pilotage composé des cosignataires des Contrats : la Région Occitanie, La Commune de La Cavalerie, la Communauté de communes Larzac Vallée, le Parc Naturel Régional des Grands Causses, le Département de l'Aveyron, ainsi que des partenaires techniques associés comme le CAUE, l'EPF Occitanie ainsi que les services de l'Etat.

#### **Après avoir délibéré à 15 VOIX POUR, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** le projet de contrat Bourg Centre et autorise le Maire à engager les procédures et à signer les documents nécessaires.

#### **7. DECISION D'EXONERATION D'UN LOYER COMMERCIAL POUR CAUSE DE FERMETURE ADMINISTRATIVE**

Considérant la délibération n°47/2018 du 17 mai 2018 accordant le mandat de gérance à l'Agence LIEURE pour le bail commercial du local sis place de la mairie.

Vu la demande de Madame Séverine LIBERT DREZET d'exonération de son loyer mensuel de 525,00 euros pour fermeture administrative au mois de novembre 2020 liée à la situation de pandémie actuelle de son magasin de Fleuriste en date du 10 novembre 2020,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de lui accorder l'exonération de son loyer du mois de novembre 2020 afin de lui permettre de maintenir décemment son activité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'exonération du loyer du mois de novembre 2020 de la Fleuriste de La Cavalerie.

#### **Après en avoir délibéré, à 15 VOIX POUR, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** l'exonération du loyer du mois de novembre de 525,00 euros de la Fleuriste de la commune de La Cavalerie, Madame Séverine LIBERT DREZET, tel que détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

- **RENONCE** au loyer d'un montant de 525,00€ pour le mois de novembre 2020.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur MASSEBIAU demande quels sont les futurs projets.

Monsieur le Maire explique que les projets sont déjà nombreux sur la commune et que dans un premier temps il s'agit de les mener à terme. Il ajoute qu'un projet d'envergure pour une piste cyclable est à l'étude, des réunions sont prévues pour le devenir de la nouvelle station de traitement d'eaux usées et des projets pour le logement sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire

François RODRIGUEZ